



ᐅᑎᑎᑦᑭᑦ ᐱᑭᑦᑭᑦᑭᑦᑭᑦᑭᑦ  
Building *Nunavut* Together  
*Nunavut* iuuqatigiingniq  
Bâtir le *Nunavut* ensemble

# **Rapport annuel 2011-2012 du médecin hygiéniste en chef**

## ***Loi sur la réglementation de l'usage du tabac***



## **Rapport annuel 2011-2012 du MHC sur la *Loi sur la réglementation de l'usage du tabac***

- Un plan global de mise en œuvre incluant un calendrier et des initiatives spécifiques visant à réaliser d'ici 2016 les mesures énoncées dans le Cadre d'action a également été élaboré.
- La mise en œuvre du *Cadre d'intervention du Nunavut pour la réduction du tabagisme* devrait être financée au moyen des recettes générées à la suite de l'adoption en février 2012 du projet de loi n° 35 décrétant une augmentation de la taxe territoriale sur les produits du tabac.

Le présent rapport décrit les progrès réalisés à ce jour depuis l'adoption de la *Loi sur la réglementation de l'usage du tabac*, l'un des principaux outils de réduction du tabagisme prévu dans le *Cadre d'intervention du Nunavut pour la réduction du tabagisme*. La législation est un élément clé de tout programme efficace de lutte contre le tabagisme. L'impact d'une législation solide et bien appliquée a été démontré afin de prévenir l'initiation des jeunes au tabagisme, et elle peut constituer une importante source de motivation pour inciter les fumeurs à cesser de fumer.

### **INFORMATIONS GÉNÉRALES SUR LA LOI SUR LA RÉGLEMENTATION DE L'USAGE DU TABAC**

La *Loi sur la réglementation de l'usage du tabac* a été adoptée par le gouvernement du Nunavut en novembre 2003, et est entrée en vigueur en février 2004. Ses principaux objectifs sont les suivants :

- Limiter l'accès aux produits du tabac, en particulier pour les jeunes, en imposant des restrictions sur l'exposition et la vente des produits du tabac;
- Promouvoir et protéger la santé des Nunavummiut en veillant à ce que les endroits publics et les lieux de travail soient exempts de fumée de tabac.

La réglementation pour soutenir l'application de la *Loi sur la réglementation de l'usage du tabac* est entrée en vigueur en 2007.

L'une des dispositions de la *Loi sur la réglementation de l'usage du tabac* prévoit la production d'un rapport annuel portant sur la mise en œuvre de la Loi :

#### *Rapport annuel du médecin hygiéniste en chef*

**23. (1)** Le médecin-hygiéniste en chef établit un rapport annuel portant sur la mise en œuvre de la présente loi et le remet au ministre en conformité avec la partie IX de la Loi sur la gestion des finances publiques.

#### *Assemblée législative*

(2) Le ministre dépose le rapport remis en application du paragraphe (1) devant l'Assemblée législative à la première occasion suivant sa réception.

Le présent rapport couvre la période du 1er janvier 2011 au 31 mars 2012.

### **ÉTAT DE SITUATION CONCERNANT L'APPLICATION DE LA LOI SUR LA RÉGLEMENTATION DE L'USAGE DU TABAC**

À ce jour, le GN s'est appuyé sur l'observation volontaire du public à la *Loi sur la réglementation de l'usage du tabac* en l'absence de fonds de fonctionnement et de ressources humaines nécessaires pour appliquer la Loi de manière plus concrète. Le manque de suivi et d'exécution des dispositions

## Rapport annuel 2011-2012 du MHC sur la Loi sur la réglementation de l'usage du tabac

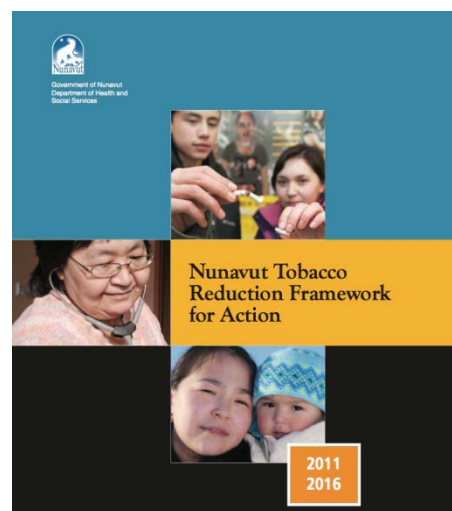
de la Loi est une source de préoccupation constante pour le médecin hygiéniste en chef (MHC), un problème récurrent noté dans le rapport annuel du MHC depuis 2007. Le *Cadre d'intervention du Nunavut pour la réduction du tabagisme* pour la période de 2011 à 2016 comprend un plan détaillé visant à améliorer l'application de la *Loi sur la réglementation de l'usage du tabac*. Le plan à long terme ajoute l'application de la *Loi sur la réglementation de l'usage du tabac* aux responsabilités réglementaires de la Division de l'hygiène de l'environnement, et prévoit une augmentation du personnel et du financement de fonctionnement pour tenir compte de la charge de travail et des déplacements supplémentaires liés aux activités de sensibilisation de la population et à l'application de la Loi. Le MHC soutient pleinement cette stratégie de mise en œuvre et l'analyse de rentabilisation présentée pour assurer la mise en œuvre du *Cadre d'intervention du Nunavut pour la réduction du tabagisme*.

Une application plus stricte obligera les détaillants à se conformer à la Loi, évitant ainsi que les produits du tabac se retrouvent entre les mains des enfants et des jeunes. Lorsque des mesures réglementaires progressistes, semblables à celles des autres provinces et territoires du Canada, seront adoptées par le GN, il faudra de renforcer l'application des règlements. Le plus grand obstacle réglementaire à la réduction du tabagisme au Nunavut est directement lié au manque de financement alloué à l'application des dispositions législatives. La possibilité d'utiliser le programme d'hygiène de l'environnement du GN pour faire respecter la réglementation en vigueur permettra d'élaborer de nouvelles mesures réglementaires, notamment des cours d'école sans fumée. Le suivi approprié des mesures d'application de la Loi permet de mesurer l'ampleur et la nature de l'épidémie de tabagisme et d'adapter les politiques selon les besoins.

### **ORIENTATIONS STRATÉGIQUES AFIN DE DIMINUER L'USAGE DU TABAC AU NUNAVUT**

En 2007, le ministère de la Santé et des Services sociaux a publié le document *Jeter les assises d'une collectivité en santé : Une stratégie de santé publique pour le Nunavut*. Ce plan quinquennal met l'accent sur l'amélioration de la santé des Nunavummiut en appuyant le renforcement des connaissances et de la capacité communautaire dans le but de promouvoir la santé et le mieux-être des communautés et de l'ensemble de la population. La réduction des toxicomanies, notamment du tabagisme, est l'une des priorités énoncées dans la stratégie de santé publique.

Le Conseil exécutif a approuvé et déposé à l'automne de 2011 un document stratégique complémentaire, soit le *Cadre d'intervention du Nunavut pour la réduction du tabagisme*. Le cadre comprend six grands domaines d'action qui seront les piliers du programme de lutte contre le tabagisme. L'un des domaines d'action prioritaires définis dans le Cadre d'action porte sur la mise en place d'un programme d'application de la *Loi sur la réglementation de l'usage du tabac* et de ses règlements. L'appui au *Cadre d'intervention du Nunavut pour la réduction du tabagisme* sera essentiel afin que le ministère de la Santé et des Services sociaux reçoive le financement et les outils nécessaires pour assurer le respect des dispositions de la *Loi sur la réglementation de l'usage du tabac*.



Le cadre d'intervention du Nunavut pour la réduction du tabagisme a été approuvé en 2011.

## **Rapport annuel 2011-2012 du MHC sur la *Loi sur la réglementation de l'usage du tabac***

Le GN devra investir des sommes supplémentaires pour assurer l'application efficace de la *Loi sur la réglementation de l'usage du tabac*. Toutefois, une nouvelle source de financement a été identifiée pour accomplir ce travail. En février 2012, le projet de loi n° 35 - *Loi modifiant la Loi sur la taxe sur le tabac* a été adopté par l'Assemblée législative du Nunavut. Ce projet de loi augmentent les taxes territoriales sur le tabac, et au rythme actuel de consommation cette mesure devrait générer jusqu'à 3 000 000 \$ par année en recettes supplémentaires pour le GN. Une partie de ces revenus supplémentaires sera consacrée aux initiatives de lutte contre le tabagisme. Un plan de mise en œuvre a été élaboré pour le *Cadre d'intervention du Nunavut pour la réduction du tabagisme*, et ce plan donne un aperçu des coûts précis associés à l'augmentation du personnel et des frais de déplacement requis au sein de la Division de l'hygiène de l'environnement du MSSS pour assurer le suivi et le respect la *Loi sur la réglementation de l'usage du tabac* en plus des autres fonctions d'application de la Loi.

### **APPUI AUX ACTIVITÉS DE RÉDUCTION DU TABAGISME**

Comme cela est mentionné dans l'introduction, la législation est l'un des six domaines d'action énoncés dans le *Cadre d'intervention du Nunavut pour la réduction du tabagisme*. Parallèlement à l'application de la *Loi sur la réglementation de l'usage du tabac*, le Ministère compte plusieurs projets et activités ayant pour but d'appuyer les objectifs de la Loi. Certaines de ces actions, en particulier en ce qui a trait à la sensibilisation accrue des collectivités, ont été lancées en 2011 à l'aide de fonds fédéraux non récurrents. Veuillez consulter l'annexe A pour un résumé complet des interventions prévues.

### **RECOMMANDATION**

Les précédents rapports du MHC sur la *Loi sur la réglementation de l'usage du tabac* recommandaient au MSSS d'élaborer une stratégie de réduction du tabagisme au Nunavut abordant notamment les défis constants liés à l'application de la *Loi sur la réglementation de l'usage du tabac*, et incluant un plan de renforcement des mesures d'exécution. Le MSSS a terminé ce travail, et dispose désormais d'un plan d'action approuvé par le gouvernement.

Grâce à la vision et au leadership démontrés par l'adoption du projet de loi 35 - *Loi modifiant la Loi sur la taxe sur le tabac*, un mécanisme crucial est désormais en place pour financer les mesures de lutte contre le tabagisme. Le plan de mise en œuvre et l'analyse de rentabilité du *Cadre d'intervention du Nunavut pour la réduction du tabagisme* sont des éléments essentiels afin de réduire la consommation de tabac au Nunavut. Il est recommandé que le GN appuie sans réserve ces initiatives afin que l'important travail de suivi et d'application de la *Loi sur la réglementation de l'usage du tabac* puisse être entrepris.

### **CONCLUSION**

Alors que d'autres provinces et territoires canadiens ont enregistré une baisse constante de la consommation de tabac, le tabagisme demeure un grave problème de santé publique au Nunavut. Les taux d'usage du tabac demeurent beaucoup trop élevés. Le *Cadre d'intervention du Nunavut pour la réduction du tabagisme* a été élaboré pour s'attaquer efficacement à ce grave problème.

Le suivi et l'application rigoureuse de notre législation territoriale sur le tabac transmettra aux Nunavummiut le message sans équivoque que le tabac n'a pas sa place ici, et que le GN prend la

question du tabagisme très au sérieux. Le financement du plan de mise en œuvre proviendra en premier lieu des recettes générées par la récente hausse de la taxe territoriale sur les produits du tabac. Les pratiques exemplaires d'autres provinces et territoires ayant réussi à réduire le tabagisme indiquent que l'application rigoureuse de la *Loi sur la réglementation de l'usage du tabac* entraînera des économies importantes pour le système de santé et l'économie dans son ensemble.

Plus important encore, l'application stricte de la Loi aidera les Nunavummiut à gagner plusieurs années de vie en bonne santé. L'investissement dans la lutte contre le tabagisme, notamment en appliquant efficacement la *Loi sur la réglementation de l'usage du tabac*, est à la fois sage et avant-gardiste. L'adoption de politiques et de programmes efficaces de lutte contre le tabagisme appuyés par un niveau de financement approprié permettra sans aucun doute de réduire considérablement le taux de tabagisme au Nunavut.

**Annexe A – Domaines d'intervention**  
**Cadre d'intervention du Nunavut pour la réduction du tabagisme**

Domaine d'intervention	Interventions prioritaires	Public cible	Résultats clés mesurables
Accroître la conscience communautaire	<ul style="list-style-type: none"> <li>Élaborer et mettre en œuvre une campagne médiatique pour contrer la norme d'usage du tabac au Nunavut.</li> <li>Appuyer les initiatives de promotion de la santé issues des collectivités.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Jeunes</li> <li>Femmes enceintes et leurs conjoints</li> <li>Parents et aînés</li> <li>Groupes avec un usage élevé de tabagisme</li> <li>Comités de santé communautaire</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Conscience accrue chez le public cible des risques du tabagisme et des bienfaits d'un mode de vie sans fumée.</li> </ul>
Cibler les jeunes et les écoles	<ul style="list-style-type: none"> <li>En collaboration avec le ministère de l'Éducation, préparer des ressources éducatives d'éducation au tabagisme dans les écoles.</li> <li>Impliquer et conseiller de jeunes leaders dans la réduction du tabagisme.</li> <li>Offrir des occasions d'apprentissage interactif sur le tabagisme dans les écoles.</li> <li>En collaboration avec le ministère de l'Éducation, œuvrer à rendre les terrains des écoles du Nunavut libres de tabagisme.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Enfants</li> <li>Enseignants et communautés scolaires</li> <li>Jeunes à l'intérieur et à l'extérieur du système scolaire</li> <li>Coordonnateurs de loisirs, entraîneurs et leaders de la jeunesse</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Augmentation du nombre d'écoles qui utilisent les ressources éducatives sur le tabagisme dans les classes.</li> <li>Augmentation du nombre de jeunes qui participent à des formations de direction sur le tabagisme et à des initiatives d'apprentissage interactif.</li> </ul>
Renforcer les activités de cessation	<ul style="list-style-type: none"> <li>Offrir de la formation aux prestataires de soins de santé pour aider à l'abandon du tabagisme au dans le domaine communautaire.</li> <li>Accroître la sensibilisation communautaire envers les appuis de cessation du tabagisme.</li> <li>Mettre en valeur les programmes de cessation.</li> <li>Améliorer l'accès à des thérapies de remplacement de la nicotine dans les collectivités du Nunavut.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Prestataires de soins de santé</li> <li>Comités de santé communautaire</li> <li>Le public en général, surtout les groupes qui font un usage plus élevé du tabac</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Nombre accru de prestataires de soins de santé avec une formation sur les pratiques exemplaires de cessation du tabagisme.</li> <li>Nombre accru de Nunavummiut ayant participé à des programmes de cessation.</li> <li>Nombre accru de Nunavummiut qui se sont fait prescrire une thérapie de remplacement de nicotine par des professionnels de la santé au Nunavut.</li> </ul>
Surveiller et ajuster la taxation	<ul style="list-style-type: none"> <li>Sous la direction du ministère des Finances, fixer les niveaux appropriés de taxation.</li> <li>Surveiller l'impact des taux de taxation sur les ventes de tabac au Nunavut ainsi qu'ailleurs au Canada, dans le but de prendre les meilleures décisions.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Groupes avec un usage élevé de tabagisme</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Si des ajustements sont apportés aux taux de taxation du tabac, l'impact sur les ventes sera mesuré.</li> </ul>
Renforcer l'application de la réglementation	<ul style="list-style-type: none"> <li>Mettre en valeur la capacité de la main d'œuvre de la santé publique pour appliquer la législation et les règlements actuels sur le tabac.</li> <li>Éduquer et assurer la conformité avec la législation territoriale et fédérale sur le tabagisme au niveau de la vente au détail.</li> <li>En collaboration avec la Commission de santé et d'indemnisation des travailleurs, informer les employeurs sur les règlements sur le tabac sur les lieux de travail.</li> <li>Réviser les règlements pour renforcer les politiques du gouvernement du Nunavut sur un milieu de travail sans fumée.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Écoles et terrains avec enfants</li> <li>Milieux de travail</li> <li>Points de vente au détail</li> <li>Hameaux et municipalités</li> <li>Comités de santé communautaire</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Nombre accru d'officiels de la santé publique qui appliquent les règlements sur le tabac.</li> <li>Nombre accru de bulletins et de communiqués sur les règlements sur le tabac destinés aux points de vente au détail et au milieu de travail.</li> <li>Nombre accru d'inspections régulières des points de vente de tabac au détail.</li> </ul>
Recherche, surveillance et évaluation	<ul style="list-style-type: none"> <li>Rehausser la capacité de recherche et de surveillance, incluant l'élaboration d'outils de collecte de données de base sur les habitudes d'usage du tabac et sur les taux de consommation.</li> <li>Évaluer les composantes du Cadre d'intervention du Nunavut pour la réduction du tabagisme.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Enfants et jeunes</li> <li>Femmes enceintes et leurs conjoints</li> <li>Collectivités</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Nombre accru d'initiatives de recherche sur le tabagisme.</li> <li>Concevoir un outil de collecte de données de base à des fins de surveillance du tabagisme.</li> <li>Procéder à une évaluation provisoire du cadre de réduction du tabagisme en 2013 et une évaluation finale en 2016.</li> </ul>

- 
- <sup>i</sup> Organisation mondiale de la santé (mai 2012). Tabagisme Aide-mémoire 339. Consulté en ligne le 6 août 2012 sur le site <http://www.who.int/mediacentre/factsheets/fs339/fr/index.html>
- <sup>ii</sup> Organisation mondiale de la santé (mai 2012). Tabagisme Aide-mémoire 339. Consulté en ligne le 6 août 2012 sur le site <http://www.who.int/mediacentre/factsheets/fs339/fr/index.html>.
- <sup>iii</sup> Statistique Canada (juin 2012). Fumeurs, selon le sexe, provinces et les territoires. Consulté en ligne le 6 août 2012 sur le site <http://www.statcan.gc.ca/tables-tableaux/sum-som/l02/cst01/health74b-fra.htm>
- <sup>iv</sup> Statistique Canada (2006). *Enquête auprès des peuples autochtones, 2006 : Tableau 5-5 Usage du tabac, adultes inuits de 15 ans et plus par sexe et groupe d'âge, Nunavut, 2006*. Consulté en ligne le 24 juin 2010 sur le site <http://www.statcan.gc.ca/pub/89-637-x/2008002/tab/tab5-5-fra.htm>
- Environics Research Group Limited (2004, April). *2004 Baseline Survey Amongst First Nations (On Reserve) and Inuit*. Environics Research Group Limited. Consulté en ligne le 24 juin 2010 sur le site [http://www.hc-sc.gc.ca/ahc-asc/activit/marketsoc/camp/shs\\_label-eng.php](http://www.hc-sc.gc.ca/ahc-asc/activit/marketsoc/camp/shs_label-eng.php)
- <sup>v</sup> McDonald, J.T. & Trenholm, R. (2010). Cancer-related health behaviours and health service users among Inuit and other residents of Canada's north. *Social Science & Medicine* 70 : 1396-1403.
- <sup>vi</sup> Ministère de la Santé et des Services sociaux (non daté). The Anaana Project: Inuit Prenatal Health Survey, Qikiqtani Region, Nunavut, 2005-2007. Iqaluit : gouvernement du Nunavut.